

Dialogue de sourds entre l'IG EVS et le SNES

Une délégation du SNES (Jean-Pierre Hennuyer, Virginie Pays, Claire Richet et Roland Hubert cosecrétaire général) a été reçue le 07 juillet 2011 par M. Bisson-Faivre, doyen et de M Durpaire de l'Inspection Générale Etablissement et Vie Scolaire

Le texte de la déclaration lu en introduction est disponible en annexe.

Circulaire de missions

Le SNES a dénoncé la méthode utilisée pour tenter un passage en force d'un nouveau projet de circulaire de missions alors même qu'un groupe de travail avait été mis en place au mois de juin 2010.

M. Durpaire n'a pas vraiment apprécié les courriers électroniques de protestation reçus (et injustifiés selon lui) et qui critiquaient le dernier projet de circulaire de missions. L'Inspection Générale affirme avoir été informée au dernier moment de cette nouvelle version et l'avoir appris incidemment Est-ce un moyen de ne pas porter la responsabilité d'un tel projet allant à l'encontre des attentes de la profession ? Cependant, elle en a apprécié le contenu (la mention de PACIFI, n'y étant sans doute pas étrangère..) et regrette que ce projet ait été réjeté. C'est, pour M. Durpaire « un rendez-vous raté ». Selon lui, la DGESCO est favorable au « dialogue social » et il regrette que les collègues qui « n'ont pas lu » ou « pas compris » le projet s'y soient opposés sans véritables arguments. Il pense également que les critiques, systématiques, à l'encontre du PACIFI ont occulté le jugement des collègues sur ce projet de texte. *Les 3730 signataires de la pétition (mis en place par le SNES) contre le projet auraient ils simplement suivi les activistes du SNES ?* L'inspection Générale a aussi rappelé que le précédent projet, issu d'un groupe de travail qu'elle avait piloté, n'avait pas abouti non plus.

Le SNES a tenu à préciser que si le dialogue avait été constructif dans les premières réunions du groupe de travail, il n'était pas admissible que tout ait été interrompu sans explications et que le dernier projet envoyé par la DFESCO en janvier 2011 ne reflétait absolument pas l'état des discussions. Le SNES constate l'absence de dialogue avec la DGESCO.

M. Durpaire a saisi cette occasion pour évoquer la nécessaire évolution des métiers de la Documentation et nous a informé, à cette occasion, d'une réflexion commune Inspection Générale – DGESCO sur le numérique et l'innovation devant aboutir à la publication d'un vademecum sur le Learning Center à l'usage de la profession. Ces travaux font suite au séminaire national organisé quelques semaines auparavant à l'ESEN de Poitiers et qui a réunit des professionnels de chaque académie (essentiellement, des IPR EVS et des chefs d'établissements). Si le SNES partage le constat de l'IG EVS Durpaire sur le rôle majeur de la Documentation aujourd'hui et dans les années à venir, il ne peut, en revanche partager les directions et les décisions qui sont prises aujourd'hui par l'Institution.

Recrutement, conditions de travail des professeurs documentalistes

Le SNES interpelle l'inspection Générale sur l'insuffisance des recrutements et sur les méthodes employées par les ressources humaines des rectorats pour pallier le manque de personnels qualifiés. Mr Bisson-Faivre reconnaît que persiste une méconnaissance des chefs d'établissements de notre métier et que c'est le rôle des IPR EVS de faire connaître les missions des professeurs documentalistes et qu'il ne faut pas associer le CDI à « une permanence bis » ce qui implique une réflexion sur les lieux de Vie Scolaire au sein des établissements. Sur la crise du métier et les conditions de travail des professeurs documentalistes, notre analyse ne correspond pas au constat de l'Inspection qui considère surtout qu'il faut faire évoluer la représentation du métier et qui occulte les difficultés rencontrées par les collègues au quotidien. Le problème principal est le fonctionnement actuel des CDI et la réponse serait dans le rapprochement avec le fonctionnement

des bibliothèques (et en appliquant avec zèle les dispositifs issus des réformes du lycée et du socle commun de compétences...).

Sur la chute des recrutements au CAPES, les raisons seraient attribuées à une baisse du niveau des candidats ? Nous sommes simplement renvoyés à la lecture des rapports de jurys du CAPES qui seront bientôt publiés... Pour le SNES, la chute des candidatures aux concours s'explique sans doute par le manque d'attractivité du métier et ses perspectives d'évolution (absence d'agrégation), par les conditions catastrophiques d'entrée dans le métier.

A propos de la reconversion de très nombreux personnels d'autres disciplines vers la Documentation, l'Inspection Générale avoue que les dossiers de changement ne lui sont plus transmis ou très peu comme c'était le cas auparavant. Mais nos interlocuteurs trouvent que nous ne faisons pas assez confiance au bon sens des DRH des Rectorats, et des IPR EVS et que nous exagérons quand nous parlons de situations abusives de collègues en grande difficulté reconvertis dans la discipline documentation sans formation ou si peu. Alors même que nous citons des exemples précis, l'inspection Générale ne semble pas être informée de ces situations et elle trouve que nos critiques contre les IPR EVS sont vraiment exagérées. Dans chaque académie un IPR est plus spécifiquement en charge de la Documentation, 2 IPR EVS ont passé l'eurocertification et il est regrettable que cette procédure soit abandonnée.

Pour le SNES, la difficile reconnaissance des professeurs documentalistes et de leur rôle par leurs collègues peut être résolue notamment par l'inscription d'une référence au professeur documentaliste dans la rédaction des programmes disciplinaires.

Instructions officielles ?

Notre demande de curriculum en Information Documentation et d'Instructions Officielles est toujours rejetée au prétexte de refus des « cours de documentation », vieil argument déjà utilisé au cours d'audiences précédentes. M. Durpaire s'obstine à ne pas reconnaître la didactique de l'Information. Le SNES insiste sur le fait que la vision de l'Inspection Générale sur notre rôle pédagogique est obsolète et décalée et qu'il faut prendre en compte ce qui se fait sur le terrain depuis de nombreuses années. Notre désaccord avec le rapprochement systématique et réducteur avec le modèle des bibliothèques est incompris par l'Inspection Générale.

Un débat autour de PACIFI et des learning centres n'a pu être engagé faute de temps mais nous avons affirmé que ces projets ne répondent pas aux attentes de la profession, qu'ils y font vraiment débat.

En conclusion,

Une véritable déception, un sentiment de dialogue de sourds, de l'impossibilité d'avoir un véritable échange. Nous sommes bien obligés de constater que notre profession n'est pas écoutée et défendue. L'évolution de notre métier est certes nécessaire mais celle envisagée par l'Institution fait l'impasse sur les revendications et les attentes de la profession ; l'IG EVS a une vision partielle de notre métier et de sa évolution.

Nos revendications d'une inspection spécifique et d'une agrégation d'Information Documentation sont vraiment d'actualité et se légitiment de plus en plus. Nous l'avons d'ailleurs rappelé à nos interlocuteurs.